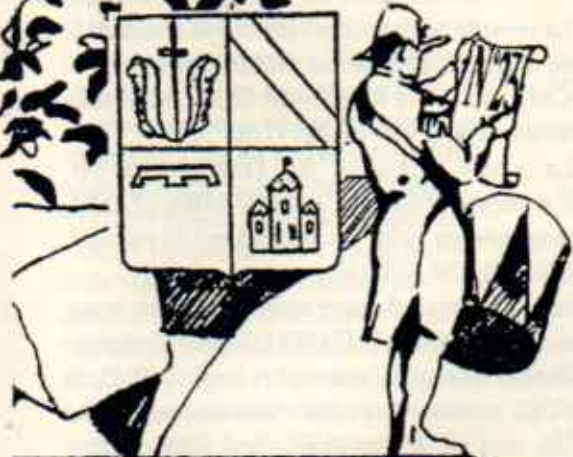


# LE CARILLON

HEUGNES



## Le Billet Du Maire

La rentrée scolaire s'est déroulée dans le calme après la tempête. Les 28 élèves présents ont été répartis en deux classes. Les cinq enfants d'âge maternel sont accueillis à Pellevoisin par convention. La mise en place d'un R.P.I. sur les deux sites est étudiée pour la rentrée 2001.

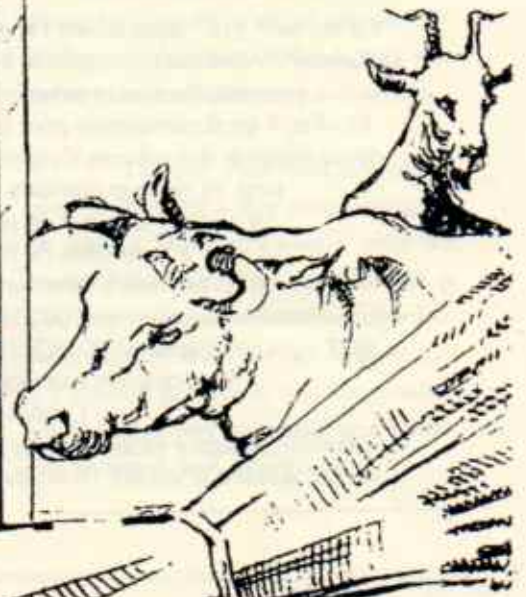
Les travaux de rénovation de l'immeuble MACHI vont enfin débiter ainsi que la construction de l'abri-bus, les travaux de l'immeuble DOIREAU vont se terminer en fin d'année. La réfection de la toiture de la boulangerie sera effectuée également cet automne, de même que l'enrochement de la digue du "Marchais de la Biche" et le début des travaux de la déchetterie par la Communauté de Communes.

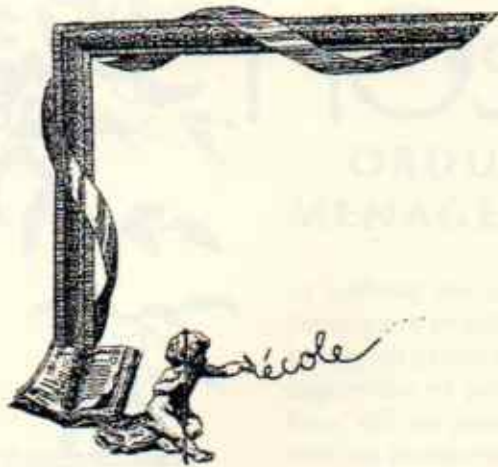
Ces travaux bien avancés pour les uns, terminés pour les autres, nous allons pouvoir nous consacrer pleinement aux dossiers assainissement, cimetière, aire de repos à la forêt communale...

## Sommaire

	Page
Association Cantine Scolaire	2
La Rentrée Scolaire	2
Le C.P.I. au Fil des Années	3
Comité des Fêtes	4
La Société de Chasse	4
Le Grand Prix	
Christian Fenioux	4
Coeur de Village	5
Pour se Dégourdir les Jambes	5bis
Les Conseils Municipaux	6
L'A.S. Heugnes	7
La Grande Paroisse d'Ecueillé	7
Rendez-Vous	7
Secrétariat de Mairie	7
Le Coût des Ordures Ménagères	8

Bulletin Municipal n°23  
Octobre 2000





Dix neuf familles avaient été convoquées pour l'Assemblée Générale de l'Association Cantine Scolaire. Huit étaient présentes le 19 septembre 2000 à 20h, à l'ouverture de la séance présidée par Monsieur le Maire. Etaient également présents le vice-président, le gestionnaire, un ex-parent d'élève membre du Conseil d'Administration, ainsi que la couturière

Il est fait lecture du bilan financier par le gestionnaire qui s'établit ainsi:

**Compte courant postal:**  
2646,72frs  
**En caisse:**  
255frs

**Reste à encaisser exercice 1999-2000:**  
**Impayé fin 2000:**  
150frs  
**Subvention ONILAIT:**  
469,05frs

**Situation livret A Caisse d'Epargne**  
**au 1er septembre 2000:**  
20.559,23frs

**Répartition:**  
**Cantine scolaire:**  
9833,57frs  
**Parents d'élèves:**  
10.725,66frs

Il a été servi 4157 repas durant l'année scolaire. Le Conseil d'Administration réclame à nouveau la promptitude dans le paiement des repas. En effet, il est dommageable pour la gestion de devoir déplacer des sommes d'argent du livret A pour les replacer quelques jours après. Le manque à gagner est préjudiciable à l'ensemble de l'Association. Il est procédé à l'élection du Conseil d'Administration pour l'année 2000-2001. Maryse SERT ainsi que Catherine TONCELLI sont élues. Cette dernière participe également au Conseil de gestion. L'Assemblée se sépare en décidant de fixer la date du loto scolaire le samedi 14 octobre en soirée.

F.V.

## LA RENTREE SCOLAIRE



La rentrée scolaire s'est déroulée le mardi 5 septembre avec 28 enfants se décomposant en 5 CM2, 5 CM1, 4 CE2, 4 CE1, 5 CP, 5 GS, mais une seule institutrice AGNÈS PLANTUREUX.

La visite attendue de l'inspecteur Mr DUCLOS a permis d'obtenir, comme Mme LECOZ s'y était engagée en juin, un second poste occupé par LAURENCE DARPIN.

Les 28 élèves durant quelques jours sous les ordres d'AGNÈS PLANTUREUX ont été répartis en 2 classes quelques jours plus tard: 5 CM2, 5 CM1 et 4 CE2 soit 14 élèves dans une classe; 4 CE1, 5 CP, 5 GS, soit 14 élèves également dans l'autre classe. La maternelle de Pellevoisin accueillant 5 enfants de 3 et 4 ans. Géraldine DAOUT, emploi jeune, complète l'équipe pédagogique l'après-midi.

De 20 à 24 enfants déjeunent à la cantine selon les jours. Hélas, il semblerait que 2 familles quitteraient Heugnes dans les prochains jours. L'effectif descendrait alors à 25. Quand on sait que les 5 CM2 qui partiront au collège ne seront remplacés que par 2 enfants venant de moyenne section actuellement scolarisés à Pellevoisin, c'est donc un effectif de 22 enfants qui va être retenu pour l'élaboration de la carte scolaire 2001-2002. La chute est également sensible à Pellevoisin. L'effectif total des deux communes qui est cette année de plus de 140 élèves, va chuter aux environs de 125 élèves l'an prochain.

Le second poste d'Heugnes a été remis pour cette année à titre provisoire sous réserve de créer un R.P.I.\* avec Pellevoisin. Le poste supplémentaire est accordé à Pellevoisin également à titre provisoire.

Pour la rentrée 2001 il n'y a guère d'autre alternative, n'en déplaise à certains, que de mettre en place une structure intercommunale. C'est la seule solution pour ne conserver à Heugnes peut-être qu'une classe, mais une classe qui ne sera pas unique.

Les Conseils Municipaux des deux communes ont désigné chacun 3 élus pour mettre en place un comité de pilotage pour la création du R.P.I.: Bernard Jollet, Claude Roux et Denis Doublier pour Pellevoisin. Bernard Garnier, Michel Tixier et François Vandebosche se sont déjà réunis deux fois et se retrouveront début novembre pour établir des statuts qui seront ensuite mis à l'approbation des Conseils Municipaux. B.G.  
\* R.P.I.: regroupement pédagogique intercommunal

ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE

# LE CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (CPI) ...

Lors d'une réunion le 13 octobre 1929 à la mairie d'Heugnes a été officialisée la formation d'un corps de sapeurs-pompiers. Après délibération du Conseil Municipal en date du 2 février 1930 chaque pompier a été invité à signer un contrat de 5 années à savoir: MOREAU Marc, TOUZET Albert, PAIN Edgar, THERET Ernest, MONTEIL Baptiste, LOUET Joseph, BOTTIN Louis, SAINSON Henri, THERET Désiré, THIBAUT Edmond, TROTIGNON Ernest, BLANCHET Pierre, BERTRAND Henri, BRETON Joseph, POURNIN Edmond, LAY Fernand, COLIN René. Les rejoindront en 1938: BAUGET Marcel, BOTTIN Maurice, CHARBONNIER Marcel. Le corps des sapeurs-pompiers s'est retrouvé successivement sous le commandement de:

Albert BOURGUIGNON de la formation à 1949

Marc MOREAU de 1949 à 1972

Raymond RIVOL de 1972 à 1984 (avec un an de préparation)

Philippe MOULIN depuis 1984 (avec un an de préparation)

Actuellement le C.P.I. est composé de: Philippe MOULIN, Joseph JAS, Franck BONNEAU, Michel GOILIER, Jérôme CHARNY, Alexandre MOULIN, Jean-Claude BONNEAU, Claude SOUDET, Claude MOREAU, Michel JUBERT, Michel ROCHE, Eric GODART, Arnaud SOUDET.

Deux jeunes, Sébastien MANSION et Peter WADDINGTON ont démissionné. Michel JUBERT, Claude MOREAU, Michel ROCHE et Eric GODART vont cesser toute activité pour des raisons diverses. Claude SOUDET et Jean-Claude BONNEAU seront à court terme admis à la retraite. Resteront donc disponibles en 2001 encore en principe 9 pompiers puis seulement 7.

Un Conseil d'Administration composé d'un nombre égal de pompiers et d'élus devrait voir le jour prochainement et se réunira régulièrement à la demande du Colonel BLAIS et selon les nouvelles directives. Le C.P.I. a déjà été appelé à manoeuvrer avec le centre de secours d'Ecueillé et les C.P.I. voisins de Luçay-le-Mâle et Faverolles. Les tenues réglementaires F1 seront achetées pour les pompiers restant au C.P.I. (casques plus tenue treillis plus veste cuir). B.G.

## ... AU FIL DES ANNEES



### Le matériel acquis depuis 1926

1926 - 1 groupe moto-pompe type 25m<sup>3</sup> sur roues avec moteur cylindrique DE DION BOUTON, ainsi que quelques accessoires pour un montant de 14.936 frs.

1930 - 18 tenues de pompiers (pantalons, ceinturons, casques) pour la somme de 7.495 frs.

1950 - Achat de la pompe GUIGNARD 60m<sup>3</sup> remorquable équipée d'un moteur 4 cylindres Peugeot 203 avec tuyaux pour le prix de 550.000 frs.

1950 - Achat de 500 mètres de tuyaux de diamètre 70, de 120 mètres de tuyaux de diamètre 45, de 25 raccords de diamètre 70 et de 6 raccords de diamètre 45 pour 423.900 frs.

1973 - Achat d'un fourgon Citroën HY pour 3000 frs.

1977 - Achat d'un camion citerne d'occasion auprès de la commune de Baudres avec 1 citerne de 2000 litres à équiper d'un moteur BERNARD 30m<sup>3</sup>/heure pour la somme de 10.000 frs (plus la pompe).

1987 - Achat d'occasion dans les Alpes Maritimes d'un camion citerne Dodge 4x4 pour le prix de 50.000 frs.

1995 - Achat d'un véhicule Renault Trafic 4x4 équipé d'une pompe PICOT haute pression et divers matériels pour le prix de 149.000 frs..

### Ce que coûte le service I N C E N D I E en quelques chiffres

**Moyenne des dépenses  
(en francs constants):**

**Fonctionnement sur 10 ans**

37.494,90 frs/an

**Investissement sur 10 ans**

23.332,34 frs/an

Soit une moyenne de dépenses de

**60.827 frs/an**

**Par comparaison**

(source rapport du S.D.I.S.)

**FAVEROLLES: 52.157FRS\***

**FONTGUENAND: 26.523FRS\***

**FLERE LA RIVIERE: 34.581FRS\***

**PELLEVOISIN: 69.916FRS\***

**BAUDRES: 46.885FRS\***

\*Communes ayant un C.P.I.

**VILEGOUIN: 24.155FRS\*\***

**SAINT LACTENCIN: 30.482FRS\*\***

\*\* Communes n'ayant pas de C.P.I.

### Comment fonctionne le

18

Lorsque vous avez un sinistre et que vous faites le 18, votre appel est traité par le centre de traitement des appels (C.T.A.) à Montierchaume qui juge des secours à envoyer. C'est le C.T.A. qui déclanche les secours: le centre de 1er secours d'Ecueillé d'abord puis le C.P.I. d'Heugnes qui n'est autorisé à partir seulement lorsque 3 pompiers sont réunis.

Lorsque vous êtes en liaison avec le 18 (c'est à dire avec l'opérateur en poste à Montierchaume) il vous faut bien clairement décliner votre identité, le lieu et la forme du sinistre, vos coordonnées téléphoniques. En cas de sinistre, il y a souvent panique et une conversation téléphonique mal interprétée peut entraîner un retard dans les secours.



## COMITE DES FETES

C'était la fête. A peine les barrières de la course rangées, les invités bretons arrivaient pour la messe. Favorisée par un temps splendide cette 56ème Cavalcade a connu un beau succès l'après-midi avec ses cinq chars et ses quatre musiques.

Cette année le Bagad "SONERIEN an Aod" venu de Pont-L'abbé (Finistère) était à l'honneur. Les Binious bretons ont fait sensation aux côtés de l'Union Musicale de Pellevoisin, de la clique de Saint Marcel et de la fanfare des sapeurs pompiers de Neuvy Saint-Sépulcre. Mais le clou de la fête est sans aucun doute le défilé nocturne des chars et la descente vers le Nahon pour assister une fois encore au somptueux feu d'artifice. Il est tard dans la nuit de ce beau 15 août quand chacun se quitte aux sons de la musique de la fête foraine et du bal musette. Que tous les bénévoles et sponsors soient remerciés.

**N.B:** Le 11 novembre, loto du Comité des Fêtes.

## LA SOCIETE DE CHASSE

L'Assemblée Générale de la Société de Chasse a eu lieu le 27 août avec une bonne participation des sociétaires (28 chasseurs présents sur 41 adhérents) sous la présidence d'Alain Perraguin.

Les compte-rendus moral et financier ont laissé apparaître un bilan satisfaisant et permettent de ne pas augmenter les cotisations pour la saison 2000-2001.

Il sera lâché 190 perdrix et 150 faisans de tir. Comme l'an passé chaque chasseur n'est autorisé qu'à un lièvre, un faisan et deux perdrix par journée de chasse. Le tir du faisan (coq et poule) est autorisé jusqu'au 3 décembre 2000 au soir.

Les horaires d'ouverture sur les terrains communaux restent fixés à 9h durant toute la saison.

Il a été décidé d'interdire la chasse en plaine pendant les battues organisées dans les bois.

Pour le plan de chasse 2000-2001 il a été accordé un bracelet de cervidés et six bracelets de chevreuil.

## APRES LE GRAND PRIX CHRISTIAN FENIOUX

Le 14 août 2000 se déroulait le 7ème Grand Prix Christian Fenieux avec au départ 91 coureurs élite 2 et nationaux 1. Une vingtaine de coureurs représentant les principaux clubs prirent rapidement le large laissant le reste du peloton à près de 20 minutes sur la ligne d'arrivée.

C'est Anthony SUPLOT du club Jean Floch Mantes qui l'emportera légèrement détaché couvrant les 147 km en 3h38 soit plus de 40km/h de moyenne. A 6 secondes l'Antillais de Vendée U Rony MARTIAS réglait son compagnon d'échappée Nicolas BOULANGER de Nogent-sur-Oise. Les coureurs de Jean Floch Mantes réalisaient un tir groupé en prenant les 1ère, 4ème et 5ème places.

Le 3ème, Nicolas BOULANGER, devenait à Mantes une semaine plus tard champion de France Espoir. La 2ème place revenant à Franck HAVIDIC d'Orléans qui était également à l'arrivée à Heugnes. A noter la présence d'une équipe japonaise qui fut vite asphyxiée par un premier tour ultra-rapide.

Les autres lauréats de cette journée furent: Stéphane COUGÉ (Jean Floch Mantes) pour le meilleur grimpeur; Rony MARTIAS (Vendée U) premier espoir; Sébastien FOURNIER (U.C.C.) premier départemental. Quarante coureurs furent classés, le dernier finissant à plus de 25 minutes.

Comme chaque année, je remercie tous ceux qui ont aidé à l'organisation de ce Grand Prix: sponsors, dirigeants de l'U.C.C. et de l'A.V.C.C. qui apportent également leur concours, signaleurs, et bien sûr Christian sans qui ce Grand Prix n'aurait pas lieu.

**B.G.**

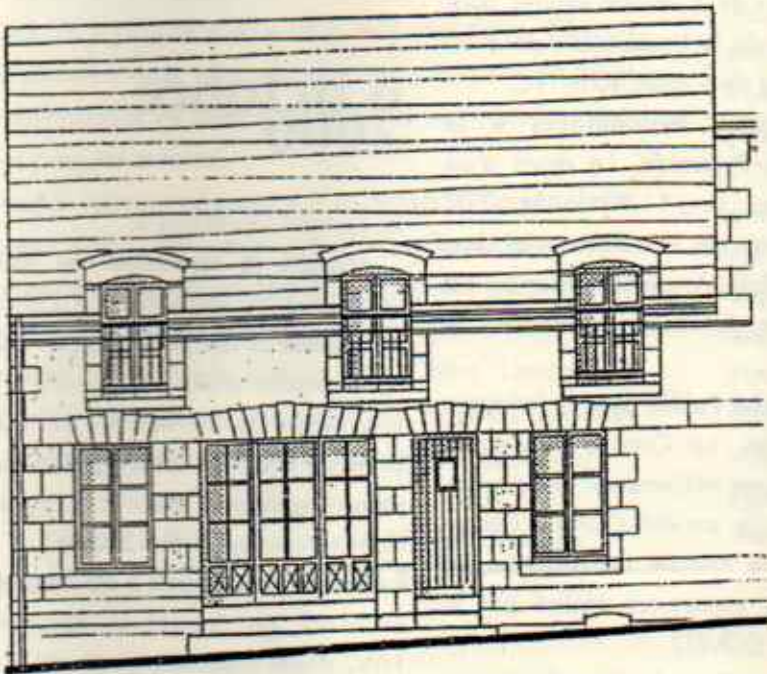




## COEUR DE VILLAGE

### Les projets en cours - Rappel

#### IMMEUBLE MACHI - Façade nord

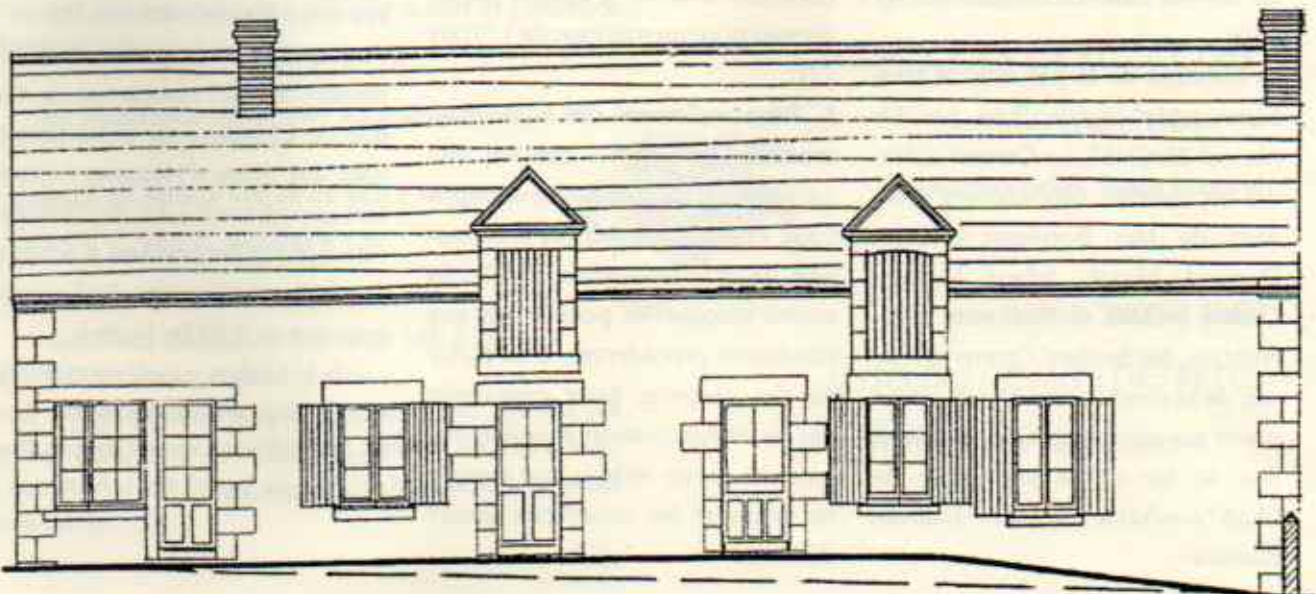


L'immeuble MACHI, situé place St Martin et dont les travaux de rénovation devraient bientôt débiter, abritera deux logements avec rez-de-chaussée, étage et garage au fond de la cour. L'accès aux logements se fera côté place (l'un, porte de l'ancienne cuisine, le second porte du café). De type F3 (salle à manger et 2 chambres) ils auront une surface de 59m<sup>2</sup> et 63m<sup>2</sup>

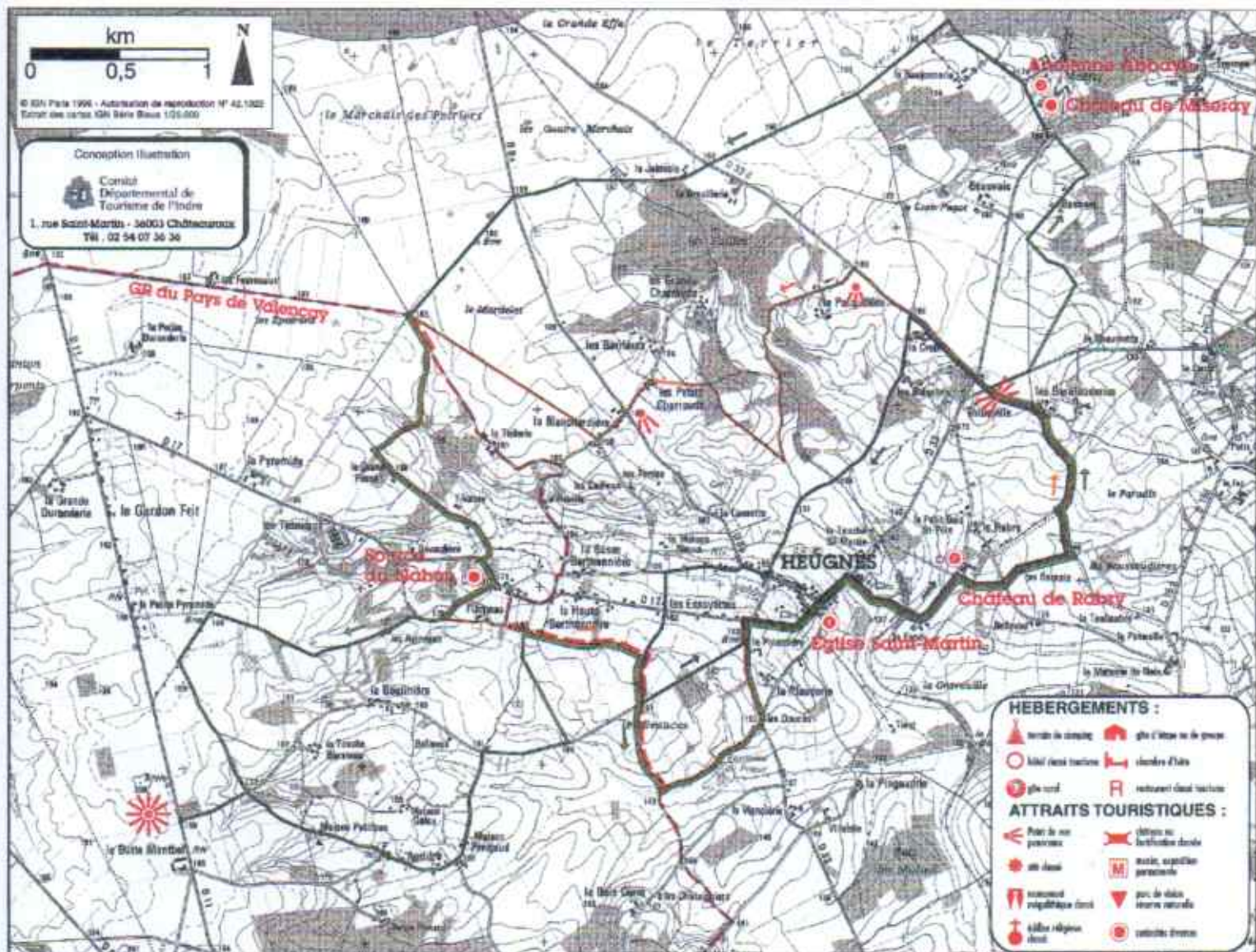
L'immeuble DOIREAU, situé rue de la Gare et dont les travaux sont bien engagés, abritera lui un logement de type F4 (2chambres, 1 séjour, cellier et bureau) d'une surface de 86m<sup>2</sup>.

B.G.

#### IMMEUBLE DOIREAU - Façade sud-est



# POUR SE DEGOURDIR LES JAMBES...



8km / 2h00

14km / 3h30

21km / 5h15

La commune est dotée d'un joli réseau de chemins balisés qu'il serait bien dommage de ne pas explorer dans leur totalité ou en partie.

Pour vous inciter à le faire, voici les itinéraires dont des originaux plastifiés sont vendus à la mairie.

Bonne promenade...



M.D.

29 juillet  
2000

**1- Travaux à l'école.** L'entreprise Bombonnais de Lye-36- ne voulant pas intervenir en même temps que le charpentier, les travaux de réfection de la façade seront remis à l'été 2001. Il est impossible de réserver un périmètre de sécurité durant la période scolaire.

**2- Curage de fossés.** Il sera rajouté au programme 2000 deux longueurs de fossés: La Basse Berthonnière (100 m), l'Ormeau (300 m).

**3- Evacuation d'eau stagnante** dans le fossé à la Grande Pyramide au bord de la route départementale. Un dossier sera préparé par Mme CHEDOZEAU de la D.D.A. afin de voir la faisabilité et le coût de l'opération.

**4- Demande de logement.** Une demande de location émanant de Mme MONTIS Claudine habitant actuellement à Ecuillé est acceptée. Le logement sis 3 route d'Ecuillé (au-dessus de la mairie) lui est attribué à compter du 1er août.

**5- Location de la parcelle** de terre communale laissée libre par Mr Marcel BUCHET. Le Conseil a étudié les diverses candidatures émanant de Mrs Bonneau Laurent, Depond Hervé, Jubert Michel, Charny Jérôme et Chauveau Jean-François. Mr Bernard Charny en raison de la candidature de son fils ne prend pas part au vote. Le vote attribue le lot d'une superficie de 5ha87ares92ca à Mr Laurent Bonneau.

1er septembre  
2000

**1- Travaux four de la boulangerie.** Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise PB Equipement-18-AVORD pour l'installation de 3 électro-vannes pour le four de la boulangerie pour un montant de 6.4658,40frs TTC.

**2- Travaux hydrauliques à la Grande Pyramide.** Le devis d'un montant de 11.951,64frs TTC paraissant très élevé toute décision est différée. A voir sur place s'il est possible de réaliser seulement le fossé.

**3- Marché Public pour le balayage des rues.** Le Conseil Municipal prend une délibération pour transférer à la société COVED Centre Ouest le marché du balayage de trottoirs auparavant réalisé par la société COVED.

**4- Formation de l'emploi-jeune.** Dans le contrat de l'emploi-jeune il est prévu (clause obligatoire) des stages de formation. Le Conseil accepte une préparation au concours externe d'adjoint administratif pour un montant de 1770frs TTC.

**5- Renouvellement des baux communaux.** Le Conseil consent aux agriculteurs le renouvellement des baux communaux arrivés à expiration le 15 septembre 2000. Ils seront renouvelés pour 9 ans aux conditions précédentes. Une partie de ces parcelles étant concernée par la restructuration foncière ces baux ne seront rédigés que lorsque les plans et les superficies seront définitifs.



6 octobre  
2000

Le Conseil Municipal a:

- **accepté la résiliation du bail** consenti à Mr Stéphane TOUZEAU au 5 place St Martin à compter du 31 décembre 2000.

- **accepté la demande** de Mr Bertrand TIXIER pour la location du même logement 5 place St Martin à compter du 1er février 2001.

- **donné l'autorisation à Mr Michel GOILIER** de drainer la parcelle HW2 d'une superficie de 3ha06 au lieu dit "le Marchais des Poiriers".

- **accepté le versement d'une subvention de 1000frs** par enfant accueilli à la cantine de Pellevoisin dans le cadre de la convention passée entre les deux communes.

- **accepté la participation de 670frs** demandée par l'association de cantine de Châtillon sur Indre concernant une élève d'Heugnes fréquentant une classe C.L.I.S. de Châtillon.

- **accepte la proposition d'achat de 100 buses** de diamètre 300 pour un montant de 5200frs livrées.

- **vote le budget supplémentaire** qui s'équilibre à 234.514frs en fonctionnement et à 958.011frs en investissement.

## LA GRANDE PAROISSE D'ECUEILLE



## DES NOUVELLES DE L'A.S. HEUGNES

Qui regroupe Ecueillé, Faverolles, Frédille, Gehée, Heugnes, Jeu Maloche, Luçay Le Male, Pellevoisin, Préaux et Selles sur Nahon, tous les paroisiens et les professionnels agricoles qui en font partie, s'associent à l'action de grâce mondiale rendue au Travail de la Terre **le 12 novembre prochain**. Ce jour-là, la messe de 10h30 célébrée à l'Eglise d'Ecueillé y sera consacrée. Chacun est convié à venir y prendre part et à y apporter un tribut emblématique de cette véritable Fête des Récoltes (dessins pour les enfants).

Chaque élément nécessaire à la consécration sera local (hostie, vin); la décoration artistique et florale le sera également et un agneau symbolique du monde pastoral sera porté par le prêtre pendant la cérémonie.

Ensuite, salle Saint Joseph, rue Céline Lancelot à Ecueillé, un méchoui sera offert aux amateurs (apporter si possible entrées et desserts, tout le reste est fourni).

**Contact à Heugnes: Madame Noëlle Cugnière**  
Tél: 02 54 39 02 57

- L'entente Jeunes entre Luçay, Ecueillé et Heugnes continue. Elle a pris le nom d'ENTENTE LUCAY cette année.

- Une équipe a disparue, celle des -17 ans.

- Poussins et débutants sont bien partis.

- Les Benjamins sont 2ème de leur poule.

- Les -13 ans font un meilleur parcours que l'année écoulée. Ils sont placés 4ème de leur poule.

- Les -15 ans font comme l'année dernière, 3ème de leur poule.

- Chez les Seniors, l'effectif a considérablement rajeuni avec une moyenne d'âge de 24 ans. Tout le bureau en est très satisfait. On a enregistré en début de saison 10 départs compensés par 10 recrues toutes jeunes (17 à 20 ans).

Pour le classement, ces deux équipes (évoluant en Quatrième Division et en Cinquième Division) se situent en milieu de tableau.

- L'équipe des Vétérans est toujours fidèle au poste. Elle s'est qualifiée pour le 2ème tour de la Coupe d'Hiver.

T.C.

## S E C R E T A R I A T D E M A I R I E

En raison de l'arrêt maladie de Madame Claude RABIER secrétaire de mairie, le remplacement est assuré par Sandrine DANIEL le matin et Laurence RONZEL l'après-midi.

Le secrétariat est ouvert au public les:

lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

mardi de 8h30 à 12h

jeudi de 8h30 à 12h

vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h30

Une permanence est assurée par un élu les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 11h à 12h. Le secrétariat est fermé au public les mardis et jeudi après-midi.



B.G.

## R E N D E Z - V O U S

...

**• 5 novembre 2000 14h00**

CONCOURS DE BELOTE DES

AMIS DU JEUDI

Maison des Associations

**• 11 novembre 2000 14h00**

LOTO DU COMITÉ DES FETES

Maison des Associations.



# LE COUT DES ORDURES MENAGERES



La collecte des ordures ménagères a augmenté en volume par conséquent en coût. En ce qui concerne Heugnes (voir tableau) la facture est passée de 59.553 frs à 98.630 frs. La taxe répercutée est augmentée en proportion. Elle était en moyenne de 330 frs par foyer, elle est passée cette année à 560 frs par foyer. Mais elle est mise en recouvrement avec le foncier bâti, la taxe est donc proportionnelle à la valeur locative, d'où les disparités.

Les ordures ménagères (collecte et traitement) seront traitées à l'avenir à l'échelon départemental et nous nous orientons certainement vers une taxe unique départementale dans les années à venir. La mise en place de la déchetterie et le tri sélectif ne va pas baisser la facture. Beaucoup d'utilisateurs demandent toujours plus que le service mis en place. Le tonnage d'ordures ménagères a ainsi plus que doublé en trois à quatre ans. Il ne faut pas être outre mesure surpris de la facture à payer.

**B.G.**

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ÉCUEILLE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2000 RÉPARTITION DES COÛTS PAR COMMUNE EN FRANCS

Commune	Foyer	Marché DAUBLON (ramassage)	CHATILLON COVED (traitement)	HT	TTC	Frais de gestion DDE	Total TTC	Pour mémoire 1999
ECUEILLE	647	221 189,89	74 346,77	295 536,66	353 461,85	7 069,24	360 531,08	266 213,89
FREDILLE	45	15 384,15	5 170,95	20 555,1	24 583,90	491,68	25 075,58	11 492,85
GEHEE	132	45 126,84	15 168,12	60 294,96	72 112,77	1 442,26	73 555,03	46 717,69
HEUGNES	177	60 510,99	20 339,07	80 850,06	96 696,67	1 933,93	98 630,61	59 553,86
JEU MALOCHES	65	22 221,55	7 469,15	29 690,7	35 510,08	710,20	36 220,28	23 881,25
PELLEVOISIN	388	132 645,56	440585,08	177 230,64	211 967,85	4 239,36	216 207,20	169 903,91
PREAUX	85	29 058,95	90767,35	38 826,3	46 436,25	928,73	47 364,98	33 881,52
SELLES sur NAHON	45	15 384,15	5 170,95	20 555,1	24 583,90	491,68	25 075,58	13 283,94
<b>TOTAL</b>	<b>1584</b>	<b>541 522,08</b>	<b>182 017,44</b>	<b>723 539,52</b>	<b>865 353,27</b>	<b>17 307,07</b>	<b>882 660,33</b>	<b>624 928,91</b>

LE CARILLON - Bulletin Municipal réalisé par la Commission de l'Information  
Conception et réalisation Martine Denisot  
Mairie - HEUGNES - tél: 02 54 39 01 85 - fax: 02 54 39 07 06